

INSCRIPTION en CLASSE de SECONDE

Je soussigné(e), _____, responsable légal de l'élève

NOM : _____ **PRÉNOMS :** _____ **SEXE :** _____

| | | | |
|---------------------|----------------------|--------------------------|---|
| Date de naissance : | Classe 2022 – 2023 : | Redoublement (demandé) : | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> |
|---------------------|----------------------|--------------------------|---|

Etablissement 2022-2023 :

L'élève avait-il un PAI, PPS, PAP ? OUI (joindre la copie) NON

A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT

Téléphone élève : _____ **Email élève :** _____

L.V.A. : _____ **L.V.B. :** _____

Nom et adresse du responsable légal 1 :
Sera contacté en priorité

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse :

Code Postal : _____ Ville _____

Tel Portable :

Tel Domicile :

Adresse mail :

Nom et adresse du responsable légal 2 ou autre
(lien de parenté)

.....

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse :

Code Postal _____ Ville _____

Tel Portable :

Tel Domicile :

Adresse mail :

Lieu de résidence de l'élève si différente de celle du responsable :

Garde alternée : OUI NON

sollicite son inscription à la rentrée scolaire 2023-2024 au Lycée Saint-Exupéry à Parentis-en-Born, conformément à la décision d'orientation de fin d'année, en qualité de : EXTERNE INTERNE (joindre inscription internat)

DEMI-PENSIONNAIRE : 5 jours ou 4 jours

Pour y suivre les enseignements :

LVA : Anglais Allemand Espagnol

LVB : Anglais Allemand Espagnol

SECTION SPORTIVE HANDBALL OU SECTION SPORTIVE RUGBY PAS D'OPTION FACULTATIVE POSSIBLE

SECTION EUROPEENNE

OPTIONS FACULTATIVES (1 au choix)

Management et gestion (1,5h) LV3 portugais (3h) Latin (3h)

Sciences de l'ingénieur - Création et innovation Technologiques (1,5h) THEATRE

Atelier Brevet d'Initiation Aéronautique (2h) le mercredi après midi

Les différentes options éventuellement ouvertes au Lycée Saint-Exupéry ont été proposées à titre indicatif, sous réserve, d'une part de places disponibles et d'autre part d'un nombre suffisant de candidatures soumis à une incompatibilité des emplois du temps. Les enseignements facultatifs ne le sont qu'au moment de l'inscription : une fois celle-ci demandée, et acceptée par le lycée, **l'assiduité à ces enseignements est obligatoire.**

Fait à _____, le _____ 2023 Signature du responsable légal... Signature de l'élève
(et financier pour les D.P. et internes)